



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 25/01/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Fonds de concours - Commune de Bendejun – Étude hydrogéologique des sources des Sciargéous

Délibération n° 24 01 02

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-trois janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Christine Beille-Tourscher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague

Absents : Messieurs Michel Lottier, Michel Calmet, Mesdames Noémie Dequidt et Sandrine Barralis

Madame Germaine Millo a été nommée secrétaire de séance

Vu la délibération n° 12 07 09 en date du 06 juillet 2012 par laquelle le Conseil Communautaire définit les modalités d'attribution des fonds de concours,

Considérant la demande de la commune de Bendejun pour l'attribution d'un fonds de concours concernant un projet d'étude hydrogéologique des sources des Sciargéous afin d'en préserver la ressource dont le coût est estimé à 6 450 € HT.

Considérant le plan de financement de cette opération :

- Conseil départemental : 1 612,50 € (25 %)
- Agence de l'Eau : 1 612,50 € (25 %)
- Commune : 1 612,50 € (25 %)
- CCPP : 1 612,50 € (25 %)

Considérant l'enveloppe de fonds de concours restant à la commune (184 530,90 €),

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président en charge du personnel communautaire et des finances, propose la participation de la Communauté de Communes au projet précité à hauteur de 1 612,50 € au titre des fonds de concours.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'allouer un fonds de concours de 1 612,50 € à la commune de Bendejun pour le projet d'étude hydrogéologique des sources des Sciargéous, étant précisé que ce fonds de concours ne devra pas excéder 50 % de la dépense restant à charge de la commune une fois les diverses subventions obtenues,

- **Décide** de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n°12 12 18, en date du 17 décembre 2012, à savoir :

- versement d'un acompte de 25 % sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
- versements d'acomptes au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
- versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal,

- **Autorise** la commune, si besoin, à présenter sa demande de versement sans demander d'acomptes préalables.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 26

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Christine Beille-Tourscher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre :

Abstentions

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
G. MILLO



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

